

Documents à fournir pour le renouvellement de la carte d'identité et/ou du passeport (à vérifier auprès de la mairie en cas de doute)

BIEN VÉRIFIER VOTRE SITUATION AVANT DE PRENDRE VOTRE RENDEZ-VOUS

Seuls, la mère, le père ou le tuteur(trice) désigné(e) par un jugement peuvent accompagner l'enfant.

- 1 – Renouvellement / 1^{ère} demande / changement d'adresse / détérioration
- 2 – Perte / Vol
- 3 – Changement d'état civil (mariage/divorce/veuve) / de nom / de prénom
- 4 – Mineur(e) en garde alternée / mineur(e) : cas particuliers
- 5 – Majeur(e) hébergé(e) chez des parents / chez un tiers
- 6 – Tutelle / Curatelle
- 7 – 1^{ère} demande de titre(s) d'identité après acquisition de la nationalité française

1 – Renouvellement / 1^{ère} demande / détérioration

1 - À FOURNIR OBLIGATOIREMENT DANS TOUS LES CAS (de 1 à 7)	
<u>Pré-demande</u> Obligatoire pour tout dépôt de dossier.	À faire sur www.ants.gouv.fr (site sécurisé) Elle doit être obligatoirement imprimée En cas de problème, s'adresser à Maison France Service (sur rendez-vous).
<u>Photos d'identité conformes</u>	Apporter la planche <u>complète non coupée</u>. La photo est coupée et collée à la mairie. - Les photos doivent avoir impérativement moins de 6 mois. La photo sera rejetée si elle a été utilisée pour faire une carte d'identité ou un passeport plus de 6 mois auparavant. <u>Pas de lunettes</u>, le cou, les oreilles et le front (sourcils) bien visibles et dégagés (pas de col roulé, de capuche, d'écharpe, la mèche bien ramenée en arrière, les cheveux derrière les oreilles ou attachés sur la nuque...), rien de visible dans les cheveux (pas de chouchou, de barrettes, de bandeau, de serre-têtes...) - Visage neutre, bouche fermée, regard droit fixant l'objectif - Pour les bébés et les enfants en bas âge, privilégier le photographe.
<u>Justificatifs de domicile</u> Sont acceptés : les originaux papiers ou les impressions depuis le compte fournisseur (1^{ère} page). Les photocopies ne sont pas acceptées.	Il doit obligatoirement avoir <u>moins d'un an</u> et porter les noms et prénoms du demandeur (M. et/ou Mme) C'est obligatoirement une facture ou l'avis d'imposition sur le revenu. <u>Sont acceptées</u> : les factures d'eau, de gaz, d'électricité, des ordures ménagères, du téléphone portable, taxe foncière, (surtout pour les personnes n'ayant pas de facture à leur nom, ex : les femmes mariées...) <u>Documents non acceptés</u> : lettre de relance, échéancier, attestation de contrat, taxe d'habitation, l'impôt sur le revenu, quittance de loyer et tout document ne concernant pas le domicile.
<u>Carte d'identité</u>	Apporter la <u>carte d'identité</u> à renouveler + photocopie R/V. + titre d'identité à jour du parent présent au dépôt de dossier.

<u>Passeport</u>	Apporter le <u>passeport</u> à renouveler + photocopie de la page avec la photo <u>Timbre fiscal</u> : • Mineur de moins de 15 ans : 17 € • Mineur de 15 et plus : 42 € • Majeur : 86 € Pour une première demande, apporter la carte d'identité.
<u>Acte de naissance</u>	• Vérifier que l'état civil de votre lieu de naissance est bien dématérialisé. • Si ce n'est pas le cas, fournir la <u>copie intégrale</u> de votre acte de naissance de <u>moins de 3 mois</u>. Faire la demande à la mairie de votre lieu de naissance. • Cet acte doit vous parvenir par courrier postal et non par mail.

2 – Perte ou vol

2 - PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	
<u>Perte</u>	Déclaration de perte établie à la mairie lors du dépôt de dossier de renouvellement. <u>Carte d'identité</u> : timbre fiscal obligatoire : 25 €. <u>Passeport</u> : même tarif que pour une 1^{ère} demande selon l'âge.
<u>Vol</u>	Déclaration en ligne à apporter lors du rendez-vous <u>Carte d'identité</u> : timbre fiscal obligatoire : 25 €. <u>Passeport</u> : même tarif que pour une 1^{ère} demande selon l'âge.

3 – Changement d'état civil/ de nom/ de prénom

3 - PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	
<u>Mariage</u>	<u>Copie intégrale</u> de l'acte de mariage de moins de 3 mois.
<u>Divorce</u>	Jugement ou convention de divorce mentionnant si la personne est autorisée ou pas à garder son nom marital.
<u>Veuve</u>	<u>Acte de décès</u> du défunt.
<u>Changement de nom/prénom</u>	<u>Nom</u> : Cerfa 16229*03 à transmettre à la mairie de votre lieu de résidence qui transmettra à la mairie de naissance. <u>Prénom</u> : Cerfa 16233*03 à transmettre à la mairie de votre lieu de résidence qui transmettra à la mairie de naissance. Lors du dépôt de dossier de renouvellement de votre titre d'identité, fournir une <u>copie intégrale</u> de votre acte de naissance portant mention de votre changement de nom ou de prénom.

4 – Mineur(e) en garde alternée / Mineur(e) : cas particuliers

4 - PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	
<u>Mineur(e) en garde alternée</u> Le titre d'identité du parent présent lors du dépôt de dossier doit être en cours de validité.	A) Pour les parents mariés : jugement ou convention de divorce mentionnant la garde alternée et l'autorité parentale. B) Pour les parents non mariés : une attestation sur l'honneur de séparation de corps et de garde l'alternée, complétée, datée signée par les deux parents. (À demander à la mairie avant le rendez-vous) + Un justificatif de domicile (cf tableau 1) des deux parents, père et mère et photocopie recto/verso de la carte d'identité du parent absent lors du rendez-vous.
<u>Mineur(e) sous tutelle</u> Représentant légal autre que le père ou la mère	Présence du tuteur(trice) légal(e) obligatoire Décision de justice désignant le tuteur(trice) ou délibération du conseil de famille.
<u>Mineur(e) émancipé(e)</u>	Ordonnance d'émancipation.

5 – Majeur(e) hébergé(e) chez ses parents / chez un tiers

5 - PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	
	=>Justificatif de domicile de l'hébergeant(e). (cf tableau n° 1) =>Attestation d'hébergement sur l'honneur datée et signée par l'hébergeant(e). Bien préciser « Depuis plus de trois mois » ou « de façon stable » (modèle sur internet) =>Photocopie R/V de la carte d'identité de l'hébergeant(e).

6 – Tutelle / Curatelle

6 - PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	
<u>Majeur(e) sous tutelle</u>	<u>Carte d'identité</u> : La présence du tuteur(trice) n'est pas obligatoire si le(la) majeur(e) sous tutelle a une certaine autonomie. => Attestation du tuteur(trice), comportant les noms, prénoms, date de naissance, adresse et signature du tuteur(trice) déclarant qu'il(elle) est informé(e) de la démarche du majeur(e) sous tutelle ainsi que les noms, prénoms et date de naissance du majeur(e) dont il exerce la tutelle. => Copie du titre d'identité du tuteur(trice). => Copie du dernier jugement portant ouverture, modification ou renouvellement de la mesure de tutelle. <u>Passeport</u> : La présence du tuteur(trice) est obligatoire, y compris en cas de double demande (carte d'identité ET passeport).

7 – 1^{ère} demande de titre(s) d'identité après acquisition de la nationalité française

5 - PIÈCES COMPLÉMENTAIRES	
<u>Naturalisation</u>	• Titre de séjour • Le décret de nationalité française (paru J.O.) • Acte de naissance français • Certificat